

## POUVOIR DE REPRÉSENTATION

de notre association aux délibérations et votes au cours de

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du Comité Départemental de Volley de Seine et Marne

**SAMEDI 21 OCTOBRE 2023 À TORCY**

**Le président doit également remplir ce document lorsqu'il représente son propre GSA**

Je soussigné(e) M ou Mme (NOM Prénom) : .....

Président(e) du Groupement Sportif Affilié :

N° affiliation FFVolley : .....

Nom du GSA (en toutes lettres) : .....

donne pouvoir à :

M ou Mme (NOM Prénom) : .....

licencié(e) à la FFVolley sous le n° : ..... au GSA : .....

pour prendre part en mes lieux et places aux délibérations et votes pouvant survenir au cours de  
l'Assemblée Générale Extraordinaire et/ou Ordinaire du CDVB de Seine et Marne , mentionnée ci-dessus.

A ....., le .....

**Signature du (de la) président(e) du GSA représenté :**

- Le nombre de pouvoir est limité à 2 en plus de celui de son propre GSA.
- Les sièges des deux GSA doivent être rattachés au comité de Seine et Marne de Volley-ball.
- Seuls les représentants des GSA et du GSD en règle administrativement et financièrement régulièrement affiliés à la FFVB, la LRVB et le CDVB77 dont ils dépendent peuvent disposer du droit de vote et prendre part aux délibérations,
- Conformément aux tarifs 2023/2024, une amende de 75 € sera réclamée à tout GSA absent et non représenté.